



LE MOT DU VENDREDI 21 NOVEMBRE 2025

AMIANTE À L'ÉCOLE

Faisons partout le procès de l'amiante



Ce mercredi 19 novembre, le syndicat SUD éducation 13, membre de la Fédération SUD éducation, a déposé aux côtés d'autres organisations syndicales de l'Éducation nationale, des collectivités territoriales, d'associations de victimes de l'amiante et de parents d'élèves, une plainte contre X pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui en raison de l'exposition à l'amiante, auprès du procureur du pôle Santé publique du tribunal de grande instance de Marseille.

Cette plainte inédite par son motif, son objet et son périmètre s'appuie sur les nombreuses mobilisations qui se sont déclenchées à ce sujet depuis plus de deux ans dans les Bouches-du-Rhône, que ce soit dans des écoles, des collèges ou des lycées du département. Ainsi ce sont près de 60 personnels et parents de plus d'une dizaine d'écoles et d'établissements scolaires du premier et du second degré qui se sont constitués parties-civiles dans ce dossier défendu par Maître Julie Andreu du cabinet d'avocat·es TTLA.

Ces mobilisations, qui se sont souvent traduites par le déclenchement de droits de retraits chez les personnels et par le soutien des familles, sont le fruit d'un important travail unitaire de terrain, qui a permis la sensibilisation de nombreux personnels aux dangers de l'exposition à l'amiante au sein de l'Éducation nationale, à travers des formations syndicales et des campagnes d'information.

Un combat important mais difficile car il est freiné par une véritable culture du silence au sein de l'Éducation nationale ou par le déni de très nombreuses collectivités territoriales. C'est ce qui a conduit SUD éducation à lancer une vaste campagne et un travail de fond sur le sujet il y a bientôt deux ans.

SUD éducation salue la plainte déposée par le collectif Stop Amiante Éducation des Bouches-du-Rhône et espère qu'elle permettra d'identifier les responsabilités au sein des collectivités locales comme de l'Éducation nationale. Sud éducation continuera à contribuer partout où c'est possible à construire des initiatives similaires. À n'en pas douter, cette initiative constitue un solide point d'appui pour toutes celles et ceux qui veulent briser l'omerta sur l'amiante au sein de l'Éducation nationale et la sortir de l'inertie en matière de prévention du risque.

OPTIMUS PRIME

Des primes pour les AED/AESH qui travaillent en éducation prioritaire

Le Ministre cède.

Grâce à la mobilisation des AESH et aux recours déposés par SUD éducation,



Les AESH vont toucher l'indemnité REP/REP+.

Les AESH et AED en REP / REP+ peuvent demander les indemnités REP/REP+ qui leur étaient dues avant 2023 ! Des AESH soutenu·es juridiquement par SUD éducation ont gagné au Conseil d'État face au ministère et ont obtenu le versement rétroactif des primes REP et REP+. Si vous êtes dans ce cas, vous y avez droit ! Contactez SUD éducation pour lancer la procédure au plus vite : les demandes formulées avant la fin de l'année 2025 permettront de récupérer les indemnités pour 2021 et 2022, alors que celles formulées en 2026 ne permettront le versement que pour 2022.

[Toutes les infos ici.](#)

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes



Le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes, est l'occasion de réaffirmer notre volonté d'en finir avec le fléau des violences sexistes et sexuelles, en France comme dans le reste du monde.

ÉTAT DES LIEUX DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

En France au 5 novembre 2025, on dénombrait pas moins de 137 féminicides depuis le début de l'année, d'après le bilan dressé par plusieurs associations féministes.

- 1 femme sur 2 a déjà subi une violence sexuelle ;
- 213 000 femmes sont victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint ;
- un·e enfant subit uninceste toutes les 3 min ;
- 85% des personnes trans sont agressées au cours de

leur vie ;

- 8 000 femmes sont victimes de viol sur leur lieu de travail tous les ans ;
- 30% de femmes déclarent avoir déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail ;
- 80% des femmes en situation de handicap ont été victimes de violences.

Cela révèle la nécessité et l'urgence d'une mobilisation et d'actions collectives sociales et politiques pour combattre toutes les formes de violences envers les femmes, les minorités de genre et les enfants.

C'EST POURQUOI NOUS EXIGEONS :

- comme les textes le prévoient, des heures d'éducation à la sexualité et à l'égalité effectives pour tous et toutes les élèves à tous les niveaux de la scolarité ;
- des campagnes de sensibilisation à la lutte contre les violences physiques ou sexuelles pour tous et toutes les élèves et étudiant·es ;
- le soutien indéfectible de l'administration face aux menaces et intimidations des partis et groupuscules qui portent atteinte aux valeurs de l'École et de l'université ;

- un protocole rigoureux de prise en charge des élèves victimes de violences sexistes et sexuelles, qu'elles se déroulent au sein des familles ou dans d'autres espaces comme l'école.

A ANGERS LA MANIFESTATION AURA LIEU LE 22 NOVEMBRE A 16h DEPART PALAIS DE JUSTICE, SOYONS NOMBREUX.SES!

JOURNÉE DU SOUVENIR TRANS La transphobie tue, ça suffit !



En 2020, les suicides de Doona, étudiante montpelliéraise, et de Luna, lycéenne lilloise, ont rappelé que la transphobie tue et qu'il y a urgence à déployer des moyens considérables pour lutter contre la transphobie en milieu scolaire et universitaire. La transphobie tue : elle entraîne des pensées suicidaires pouvant aller jusqu'au passage à l'acte.

Dans l'Éducation nationale, la circulaire ministérielle relative à l'accueil des élèves trans est un pas en avant mais reste insuffisante. Cette circulaire conditionne la reconnaissance de l'identité de genre à l'acceptation des parents. Cette condition est problématique puisqu'elle ne respecte pas l'autodétermination des élèves. Le rapport sur les LGBTQIphobies de SOS homophobie de 2022 précise que 16 % des actes de transphobie recensés s'exercent dans la sphère familiale et 8 % en milieu scolaire. Les établissements scolaires doivent offrir un

espace sécurisant aux élèves et ne pas être un espace où la transphobie subie par les élèves au sein de leur famille persiste.

L'autodétermination c'est permettre à l'élève d'utiliser le prénom et le prénom choisis avec ou sans l'accord des parents.

Pour SUD éducation, il faut placer le bien-être des élèves et étudiant·es au centre de nos préoccupations. C'est pourquoi l'école doit accompagner avec volontarisme les enfants. SUD éducation revendique une politique ambitieuse de prévention et d'accompagnement des jeunes trans ou en questionnement quant à leur genre et leur orientation sexuelle, appuyée par la mise à disposition de véritables moyens et par l'ouverture de postes spécifiques de référent·es. Elle doit également lutter contre les offensives de l'extrême droite, qui s'attaque tout particulièrement aux actions d'accompagnement des élèves et étudiant·es trans et qui ne cesse de renforcer les violences dont iels sont les victimes.

SUD éducation appelle à rejoindre les mobilisations du 20 novembre en hommage à toutes les victimes de la transphobie à l'occasion du TDoR (Journée du souvenir trans).



Equipe de rédaction: les Jeudien·nes
14 place Imbach 49100 ANGERS, 06 13 12 99 21
contact@sudeducation49.org